

ARIÈGE /// Contrats aidés : inquiétudes en Ariège



Le nombre de contrats aidés dans l'accueil périscolaire et les centres de loisirs devraient fortement diminuer. Ici, les enfants de l'accueil de loisirs de Seix lors d'un séjour écocitoyen, cette année. / Photo DR

Le gouvernement a annoncé il y a quelques jours la diminution des aides de l'État pour les contrats aidés. En Ariège comme ailleurs, les associations sportives et culturelles devraient en souffrir. De même que celles qui gèrent les crèches et autres centres de loisirs. «Nous sommes dans une situation d'urgence absolue.» À une semaine de la rentrée des classes, Éric Patureau, président des Francas du Pays de Foix, qui accueillent les enfants de 3 à 12 ans en dehors du temps scolaire, ne cache pas son «inquiétude». Il faut dire que le gouvernement vient d'annoncer la diminution des aides pour les contrats aidés.

Les contrats aidés, de quoi s'agit-il ? Ce sont des contrats qui permettent aux associations, entreprises et collectivités de salarier des personnes éloignées de l'emploi, de les former, notamment grâce à une aide financière importante de l'État. «C'est le caractère abrupt de la décision qui pose problème, à quelques jours de la rentrée», regrette Kamyar Majdsar, directeur de Loisirs éducation et citoyenneté (LEC) grand sud, qui gère des crèches et autres accueils de loisirs dans le Couserans, la Haute-Ariège ou encore le Volvestre ariégeois. «Chez nous, 9 contrats aidés pourraient ne pas être renouvelés. C'est autant de personnes auxquelles ont dit, du jour au lendemain, qu'elles n'auront plus de travail. En plus, ces contrats permettent l'accompagnement, la formation des personnes.» Ainsi, regrette la députée France insoumise de l'Ariège, Bénédicte Taurine, dans un communiqué : «Des milliers de travailleurs, en vacances ou non, doivent déjà être remplis d'inquiétude !»

Les familles vont-elles payer ?

Mais dans les centres de loisirs, les crèches, cette chute du nombre d'emplois aidés pèsera-t-elle sur le service rendu ? «Légalement, il y a des taux d'encadrement fixés, que nous devons suivre, répond Agnès Fasal, en charge de l'Ariège pour

LEC. Mais ça va faire exploser les coûts pour les collectivités et donc potentiellement pour les familles.» D'où la démarche de M. Patureau, des Francas : «Nous allons tout faire pour que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions et voir avec les différentes institutions comment on peut faire face. Parce qu'il y a énormément de gens qui ruent dans les brancards.»

De fait, les associations sportives vont également souffrir de cette décision. Jean-Pierre Masse, président du district de football de l'Ariège, indique : «Au 1er septembre, sur les 7 emplois que nous avons au district et dans les groupements d'employeurs créés avec plusieurs autres sports, 3 emplois vont disparaître.» La crainte se fait aussi sentir dans le milieu culturel et Nicolas de Munnik, président de Radio Transparence, se dit «dans le flou» et «en alerte orange».

Du côté des collectivités, la communauté de communes de la Haute Ariège compte 12 contrats aidés. «La fin des aides de l'État engendrerait un coût de 127 000 euros par an si la collectivité devait maintenir ce même nombre d'emplois», donc loin d'être anodin, fait savoir la CCHA.

Des maires des petites communes se disent tout aussi inquiets, à l'image d'Alain Toméo, de Saint-Quentin-la-Tour, dans le Pays d'Olmes : «Nous avons embauché un contrat aidé pour suppléer notre employé municipal. Une petite commune comme la nôtre n'aurait pas pu embaucher sans l'aide de l'État. Les emplois aidés sont gagnant-gagnant : les collectivités rendent un service public utile aux populations avec l'aide de l'État et les personnes embauchées sont formées. J'entends dire que ça coûte cher, mais un contrat aidé coûte 7 500 euros par an à l'État. Alors que chaque emploi créé ou maintenu par le CICE, une aide aux entreprises, coûte 350 000 euros !»

Elle écrit à la ministre

Bernadette Dedieu, directrice de l'association d'insertion AJE, à Pamiers, vient d'écrire à la ministre du Travail. «Je lui ai dit que ces contrats aidés sont utiles lorsque les personnes sont accompagnées. Mais tout le monde n'est pas capable de les accompagner. Donc je lui ai proposé de financer des structures comme les nôtres qui sont formées pour accompagner ces personnes dans la difficulté.» Mme Dedieu attend toujours la réponse de la ministre Pénicaud.

Le chiffre : 1 554

1554 contrats aidés et contrats d'avenir > L'an dernier en Ariège. En 2016, 1 237 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ont été signés dans les collectivités et associations ariégeoises, 138 contrats initiative emploi (CIE) dans les entreprises et 179 emplois d'avenir.

Rallonge à venir pour 2017 ?

Au 24 août 2017, ce sont 734 de ces contrats qui ont été conclus dans le département. «Pour les CAE, une priorité sera désormais donnée à l'urgence sociale, à l'Outre-mer et aux contrats de l'Éducation nationale pour l'accompagnement des personnes handicapées, explique la préfecture. Les CIE sont stoppés et pour les emplois d'avenir, on privilégie les renouvellements uniquement.» Une nouvelle instruction du ministère du travail annonçant aux Préfets que le nombre de contrats aidés allait passer de 293 000 à 310 000 au niveau national pourrait profiter à l'Ariège. Dans quelle mesure ? Cela devrait être précisé dans les jours à venir.

Christophe Zoia